



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025/73

### REGULARISATION DU PATRIMOINE ET UTILISATION DES FICHES MIGRATIONS RELATIVE A LA VENTE CASASOPRANA - ENSEMBLE IMMOBILIER VILLARANDA

Date de la convocation :  
**Mardi 18 novembre 2025**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **14**

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. GONZALEZ**

#### EXPOSE

Par délibération 2024-11 en date du 19 février 2024, le Conseil municipal a approuvé la vente de l'ensemble immobilier « Villaranda » à Monsieur Casasoprana.

Par délibération n° 2024-20, en date du 19 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé la correction apportée à la délibération 2024-11, vente de l'ensemble immobilier dénommé « Villaranda ».

A défaut d'inventaire tenu par la commune, le conseil municipal décide d'utiliser les fiches migrations 2115 et 21318, dans le cadre de la vente de l'ensemble immobilier dénommé « Villaranda » - CASASOPRANA, afin de constater la sortie du patrimoine à hauteur de 48 000 €.

Ces fiches sont utilisées de la manière suivante :

- Fiche migration 2115 « Terrains bâtis », numéro d'inventaire 90000062880522, pour la somme de 27 158.17 €, soit le solde de cette fiche ;
- Fiche migration 21318 « Autres bâtiments publics », numéro d'inventaire 90000062880622, pour la somme de 20 841.83 €, portant le solde de cette fiche à 63 216.10 €.



**DECISION** le Conseil Municipal,  
sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,